



Objet : Tarifs du centre de loisirs à Chaville

À l'attention de Mme Le Vasseur

CC: Mesdames Pouget, Bernard, Le Goff, Monsieur Guillet.

Bonjour Madame Le Vasseur,

Alertée par des parents d'élèves sur les tarifs, jugés excessifs, des centres de loisirs à Chaville, la FCPE a comparé les tarifs chavillois et ceux pratiqués par les autres communes de GPSO, ainsi par les autres villes voisines de Chaville (Clamart, Viroflay, Vélizy).

Ce comparatif, établi sur la base des documents officiels des différentes communes, démontre clairement que Chaville pratique des tarifs bien plus élevés que toutes les autres communes étudiées, et ce, sur quasiment toutes les tranches tarifaires.

Le tarif maximum résident d'une journée de vacances en centre de loisirs, repas compris, est ainsi de plus de 45 euros à Chaville. Ce chiffre est trois fois supérieur à celui de Vélizy (15,8 euros), deux fois supérieur à celui de Clamart (22,44 euros) ou de Ville-d'Avray (21,3 euros), et de 50% supérieur à celui de Viroflay (30,3 euros).

Chaville est également, et de loin, la commune la plus chère sur l'accueil de loisirs du mercredi, avec un tarif maximum deux fois plus élevé que celui de Vélizy, et supérieur de 70% à celui de Ville d'Avray.

En effectuant des simulations sur les différentes tranches tarifaires, il apparaît clairement que Chaville est la ville la plus chère de toutes les communes étudiées dans quasiment tous les cas de figure. Seule la tranche minimale apparaît à peu près dans la moyenne, mais vu le revenu moyen des foyers de Chaville (source Insee), il apparaît évident qu'elle ne concerne qu'une partie très minoritaire des familles (5,4% là où la tranche maximale représente 42,2% des familles).

Vous pouvez retrouver les détails de ces comparatifs dans nos articles sur le site de la FCPE Chaville :

1. [Centre de loisirs : des tarifs hors de portée pour les familles chavilloises](#)
2. [Centre de loisirs : clarifications sur notre comparatif des tarifs du périscolaire](#)

Les conclusions que nous en tirons :

- Chaville est la ville la plus chère pour les centres de loisirs en vacances scolaires de notre étude, pour les familles dès 600€ de Quotient Familial (soit plus de 90% des familles).
- Chaville est la ville la plus chère pour les centres de loisirs le mercredi, pour les familles dès 1200€ de Quotient Familial (soit plus de 68% des familles)
- Chaville est la seule ville à pratiquer une telle différence de tarifs entre les centres de loisirs le mercredi et en vacances. Une journée de vacances est facturée 25% de plus qu'une journée du mercredi, alors que les prestations semblent rigoureusement les mêmes. Nous ne nous expliquons pas cette pratique, qui aboutit à un tarif stratosphérique de 225 euros par semaine de vacances / enfant au tarif maximum.
- Pour des villes avec des tarifs maximum comparables, ces tarifs maximaux sont atteints pour des Quotients Familiaux supérieurs aux 2000€ retenus chez nous.
- Il y a un effet de seuil important pour le passage de la tranche < 400 à la tranche >= 400

Nous n'avons pas encore fait le comparatif des conditions de flexibilité offertes par les différentes communes de notre étude, néanmoins de ce que nous avons pu en voir pour l'instant ce n'est pas à l'avantage de Chaville.

Cette situation ne peut plus durer. Nous vous demandons, dès début 2025, un réexamen complet de la politique tarifaire de la ville, en coopération avec les associations de parents d'élèves, dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des parents chavillois. La ville de Sèvres s'était engagée dans un projet comparable en 2022, avec l'aide du cabinet Citexia, spécialiste de la facturation des acteurs publics.

Pour préparer ce rendez-vous, et pour pouvoir comprendre en toute transparence les contraintes de la mairie, nous vous demandons de nous communiquer :

- La répartition par Quotient Familial des élèves de maternelle et d'élémentaire chavillois.
- Les comptes permettant de calculer le coût réel de la journée en centre de loisirs, et listant les coûts par poste (personnel, locaux, entretien des locaux, matériel pour l'animation, ...)
- Le nombre d'inscriptions au centre de loisirs, et la répartition des QF des élèves inscrits au centre de loisirs, vacances et mercredis.

Nous envoyons en parallèle ce courrier à Monsieur le Maire et à l'ensemble des parents d'élèves de la ville.

Dans l'attente d'un rendez-vous rapide pour aborder tous ces sujets, nous vous prions de croire, Madame Levavasseur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Chaville le 11/12/2024,

L'équipe FCPE Chaville